

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 381

Règlement pour décréter une dépense de 150 000 \$, un emprunt et l'affectation d'une somme d'argent pour l'exécution de travaux sur les rues des Sources et des Éperviers.

[\(Réso. 21-09-605\)](#)

REFONTE ADMINISTRATIVE

(incluant l'amendement de la résolution 21-09-605)

Mise en garde

Le lecteur est par les présentes avisé que toute erreur ou omission qui pourrait être relevée dans le texte ci-après n'a pas pour effet de diminuer le caractère exécutoire des règlements et amendements, tels que sanctionnés dans leur version originale. Pour vérifier les dispositions applicables, veuillez consulter le texte officiel au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Mont-Laurier.

La présente version constitue une refonte administrative qui n'a pas de valeur juridique officielle. Certaines erreurs typographiques évidentes ont pu être corrigées.

OBJET : Le présent règlement vise à décréter une dépense de 150 000 \$ et l'affectation d'une somme de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux de voirie et de pavages sur les rues des Sources et des Éperviers.

[\(Réso 21-09-605\)](#)

ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de voirie et de pavages sur les rues des Sources et des Éperviers dont le montant total est estimé à 150 000 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées des couts et du plan des travaux préparés par monsieur Jean-François Lafleur, contremaitre, et vérifiés par monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 9 avril 2021, lesquels documents font partie intégrante des présentes comme annexe « I ».

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 150 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

[\(Réso 21-09-605\)](#)

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à affecter une somme de 150 000 \$ provenant de la taxe foncière générale spéciale pour les activités d'investissement, représentant un taux de taxation de 0,010948 \$ par 100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 :

L'objet de ce règlement sera entièrement réalisé à l'extérieur du territoire d'application de la Zone d'intervention spéciale (ZIS) décrétée par le gouvernement du Québec.

ARTICLE 8 :

Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 381

ANNEXE « I »

ESTIMATION DES COÛTS
Rue des Sources

Longueur: 75 Mètres X Largeur 9 Mètres

Voirie							
Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total
1.01	Employé	40,00 \$	160	unité	6 400,00 \$	319,20 \$	6 719,20 \$
1.02	Signalisation	500,00 \$	1	unité	500,00 \$	24,94 \$	524,94 \$
1.03	Creusage de fossé + enlever surplus sur accotement	9,00 \$	150	M.Lin	1 350,00 \$	67,33 \$	1 417,33 \$
1.04	Fondation supérieure - gravier concassé MG-20: (250 mm sur 75 Mètres)	17,00 \$	371	tonne	6 311,25 \$	314,77 \$	6 626,02 \$
1.05	Membrane Géotextile	800,00 \$	3	unité	2 400,00 \$	119,70 \$	2 519,70 \$
1.06	Excavation 75 Mètres X 200 mm	10,00 \$	135	m.3	1 350,00 \$	67,33 \$	1 417,33 \$
TOTAL - Voirie					18 311,25 \$	913,27 \$	19 224,52 \$

Pavage 75 M.Lin X 6,5							
Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total
3.01	Pavage de béton bitumineux (couche unique 75 mm) Taux de pose : 0,180	110,00 \$	88	tonne	9 652,50 \$	481,42 \$	10 133,92 \$
3.03	Préparation pour pavage	2,00 \$	488	m2	975,00 \$	48,63 \$	1 023,63 \$
TOTAL - Pavage					10 627,50 \$	530,05 \$	11 157,55 \$

Total des travaux							
Art.	Item				Montant	Taxes Nettes	Montant total
Sous-total					28 938,75 \$	1 443,32 \$	30 382,07 \$
4.01	Imprévu (±10%)				3 241,00 \$	161,65 \$	3 402,65 \$
Sous-total					32 179,75 \$	1 604,97 \$	33 784,72 \$
5.01	M.O. Ingénierie, arpentage et surveillance des travaux				868,16 \$	43,30 \$	911,46 \$
5.02	Financement temporaire				289,39 \$	14,43 \$	303,82 \$
Total de cette rue					33 337,30 \$	1 662,70 \$	35 000,00 \$

Le 9 avril 2021

Préparé par: _____
Jean-Francois Lafleur

Vérfié par: _____
Steve Pressé, ing
Module Qualité du Milieu

ESTIMATION DES COÛTS

Rue des Éperviers

Longueur: 370 Mètres X Largeur 9 Mètres

Voirie

Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total
1,01	Employé	40,00 \$	160	unité	6 400,00 \$	319,20 \$	6 719,20 \$
1,02	Signalisation	500,00 \$	1	unité	500,00 \$	24,94 \$	524,94 \$
1,03	Creusage de fossé + enlever surplus sur accotement	7,00 \$	740	M.Lin	5 180,00 \$	258,35 \$	5 438,35 \$
1,04	Fondation supérieure - gravier concassé MG-20: (250 mm sur 370 Mètres)	14,00 \$	1832	tonne	25 641,00 \$	1 278,84 \$	26 919,84 \$
1,05	Membrane Géotextile	500,00 \$	4	unité	2 000,00 \$	99,75 \$	2 099,75 \$
1,06	Excavation 370 Mètres X 200 mm	7,00 \$	666	m.3	4 662,00 \$	232,52 \$	4 894,52 \$
TOTAL - Voirie					44 383,00 \$	2 213,60 \$	46 596,60 \$

Pavage 370 M.Lin X 6,5

Art.	Item	Prix un.	Qu.	Un.	Montant	Taxes Nettes	Montant total
2,01	Pavage de béton bitumineux (couche unique 75 mm) Taux de pose : 0,180	110,00 \$	433	tonne	47 619,00 \$	2 375,00 \$	49 994,00 \$
2,02	Préparation finale avant pavage (niveleuse)	2,00 \$	2 405	m2	4 810,00 \$	239,90 \$	5 049,90 \$
TOTAL - Pavage					52 429,00 \$	2 614,90 \$	55 043,90 \$

Total des travaux

Art.	Item	Montant	Taxes Nettes	Montant total
Sous-total		96 812,00 \$	4 828,50 \$	101 640,50 \$
3,01	Imprévu (±10%)	8 852,37 \$	441,51 \$	9 293,89 \$
Sous-total		105 664,37 \$	5 270,01 \$	110 934,38 \$
4,01	M.O. Ingénierie, apentage et surveillance des travaux	2 904,36 \$	144,85 \$	3 049,21 \$
4,02	Financement temporaire	968,12 \$	48,28 \$	1 016,40 \$
Total de cette rue		109 536,85 \$	5 463,15 \$	115 000,00 \$

Le 9 avril 2021

Préparé par: Jean-Francois Lafleur

Vérifié par: Steve Pressé, ing.
Module Qualité du Milieu

